

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 JANVIER 2018 À 20 h AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents:

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Carole Landry, directrice du Service des finances

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-5 Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

RÈGLEMENTS

3. Adoption du Règlement numéro 61-2017 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2018
4. Adoption du Règlement numéro 48-2018 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

5. Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie - Modification de l'emplacement du point de dosage de coagulant dans les étangs aérés

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Autorisation à la firme GBI experts-conseil inc. - Demande de certificat d'autorisation - Déplacement du point de dosage de l'alun à l'usine d'épuration des eaux
7. Embauche - Chef de division - Service de la sécurité incendie
8. Embauche d'un technicien au traitement des eaux – Division de l'hygiène du milieu
9. Embauche d'une responsable de l'environnement – Poste auxiliaire (durée d'un an)
10. Période de questions
11. Levée de la séance

RÈGLEMENTS

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2017 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2018 s'élèvent à la somme de 16 894 936 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2018 par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2017.

18-6 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 61-2017 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2018, tel que remis aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2018 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une Municipalité de tarifer en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit adopter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité, la Municipalité estime approprié d'établir une tarification générale pour ses biens et ses services applicable à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement et la présentation d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2017;

18-7 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 48-2018 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

5. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DU POINT DE DOSAGE DE COAGULANT DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier l'emplacement du point de dosage de coagulant dans les étangs aérés actuellement exploités afin d'améliorer la performance au niveau de la norme phosphore;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de procéder à la réalisation de ces travaux (résolution 17-596);

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires professionnels déposée par la firme d'ingénierie GBI experts-conseil inc., pour un montant de 6 700 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division – Hygiène du milieu en date du 20 décembre 2017.

18-8 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels d'ingénierie à la firme GBI experts-conseil inc., pour un montant de 6 700 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le chef de division – Hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro T17-350585 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. AUTORISATION À LA FIRME GBI EXPERTS-CONSEIL INC. - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION - DÉPLACEMENT DU POINT DE DOSAGE DE L'ALUN À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser et mandater la firme GBI experts-conseil inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) l'autorisation pour des travaux de modification de l'emplacement du point de dosage de coagulant dans les étangs aérés actuellement exploités afin d'améliorer la performance au niveau de la norme phosphore, le tout en vertu de l'article 32 et/ou de l'article 22 ou de toute autre autorisation requise en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

18-9 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la firme GBI experts-conseil inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) l'autorisation pour des travaux de modification de l'emplacement du point de dosage de coagulant dans les étangs aérés actuellement exploités afin d'améliorer la performance au niveau de la norme phosphore, le tout en vertu de l'article 32 et/ou de l'article 22 ou de toute autre autorisation requise en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Rawdon à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme GBI experts-conseil inc. à émettre cette attestation.

D'autoriser la directrice du Service des finances à émettre un chèque pour tout montant prévu par la Loi, couvrant les frais associés au traitement de la demande par le MDDELCC, le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales.

Le certificat de crédit numéro 2018-00009 est émis pour autoriser cette dépense.

7. EMBAUCHE - CHEF DE DIVISION - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un chef de division au Service de la sécurité incendie afin d'assurer le bon déroulement des opérations de ce Service, soit Monsieur Christian Fortin;

CONSIDÉRANT le rapport présenté aux membres du conseil municipal.

18-10 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Christian Fortin au poste de chef de division au sein du Service de la sécurité incendie.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution, notamment en ce qui a trait au contrat de travail à intervenir.

8. EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN AU TRAITEMENT DES EAUX – DIVISION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un technicien au traitement des eaux à la division de l'hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines et du chef de division - Hygiène du milieu.

18-11 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Alexandre Girard au poste régulier de technicien au traitement des eaux à la division de l'hygiène du milieu à compter du 22 janvier 2018, lequel sera assujéti à une période de probation selon la convention collective en vigueur.

9. EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT – POSTE AUXILIAIRE (DURÉE D'UN AN)

CONSIDÉRANT la résolution n° 17-64, ratifiant l'embauche temporaire de Madame Émie Labonté-David au poste de responsable de l'environnement à compter du 30 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les mandats en environnement prévus pour l'année 2018, il y a lieu de prolonger l'embauche de Madame Émie Labonté-David pour l'année 2018.

18-12 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prolonger l'embauche de Madame Émie Labonté-David pour l'année 2018.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

II. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- 18-13 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 10.

(Signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) *Bruno Guilbault*

Bruno Guilbault
Maire